

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES



POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE
D'ANGERS LOIRE MÉTROPOLE



angers loire
métropole
communauté urbaine

Angers Loire Métropole s'est engagée dans la transition écologique pour faire évoluer le territoire et accompagner ses habitants vers un nouveau modèle économique et social, un modèle qui renouvelle nos façons de consommer, de produire, de travailler, de vivre ensemble. Il s'agit d'un processus, inéluctable et déjà engagé, qui se déploie à plusieurs échelles et implique une grande variété d'acteurs.

Si l'évolution vers un modèle plus sobre, équitable et stable, est devenue nécessaire pour limiter les tensions sur l'environnement, l'économie et au sein de la société, devenues croissantes au cours des dernières décennies, elle peut cependant ne pas être subie. Dès lors, la transition écologique peut devenir un chemin de progrès collectivement désirable car au-delà d'une transformation des modes de production et de consommation, la transition écologique interagit avec une transition sociétale (impliquant la solidarité intergénérationnelle, la coopération plutôt que la compétition), une transition des compétences (l'innovation pour concevoir et produire différemment dans un monde sous contrainte de ressources) et enfin une transition des dynamiques territoriales (une mobilisation des potentiels productifs des territoires, la péréquation territoriale, la subsidiarité...).



SOMMAIRE

1 - LES BASES DU PROJET DE POLITIQUE DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE	4
2 - LES TROIS DIMENSIONS DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE D'ANGERS LOIRE MÉTROPOLE	7
2.1 - La transition énergétique	9
2.2 - La transition environnementale	11
2.3 - La transition vers une économie circulaire et responsable	12
2.4 - Le territoire «intelligent» pour accélérer les transitions	14
3 - LES CONDITIONS DE RÉUSSITE DE LA DÉMARCHE DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE	15
CARTOGRAPHIE DES POLITIQUES DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE D'ANGERS LOIRE MÉTROPOLE	19



1

LES BASES DU PROJET DE POLITIQUE DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE



Dans le Projet de territoire 2016-2030, les bases de la transition écologique sont posées à travers l'ambition 2 - « Valoriser le cadre de vie exceptionnel du territoire angevin ».

Le deuxième enjeu majeur identifié pour notre territoire est donc **l'appropriation, la préservation et la valorisation de ses richesses naturelles et bâties ainsi que du patrimoine commun :**

« Il s'agit à la fois de rendre vivant le patrimoine du territoire et de préserver l'environnement dans une perspective de développement durable. Cela constitue l'un des piliers de la qualité du cadre de vie pour les habitants et, au-delà, de la notoriété et de l'attractivité du territoire.

Préservation, valorisation, appropriation et partage des richesses naturelles et bâties du territoire.

Ce qui est en jeu pour notre territoire, c'est la préservation de son patrimoine naturel et bâti, dans sa diversité et sa qualité.

Mais le patrimoine n'a pas vocation à être « muséifié ». Au contraire, les habitants doivent se l'approprier. Sa singularité le rend constitutif d'une identité de territoire, dans laquelle les habitants peuvent se reconnaître. Son omniprésence et sa proximité en font le support possible de rencontres. L'appropriation des richesses par les habitants, la responsabilisation de ces derniers ainsi que la cohabitation entre les usages de ces richesses sont la meilleure garantie de leur préservation.

Contribution du territoire à la préservation du patrimoine commun d'ici et d'ailleurs.

Ce qui est en jeu pour notre territoire, c'est sa contribution à la préservation de la biodiversité, de la qualité de l'air, de l'eau, des sols... au-delà de la



préservation de ses propres richesses naturelles. C'est également la réduction de la consommation d'énergies fossiles des habitants, ainsi que la réduction de leur dépendance à ces énergies. Les transports occupent une place particulière dans cet enjeu, dans la mesure où ils génèrent une partie des émissions de gaz à effet de serre. Le PLUi fait de la préservation et de la valorisation du patrimoine naturel et bâti du territoire un enjeu essentiel. Il affirme comme préalable à toute planification urbaine l'identification

et la nécessaire prise en compte des atouts du territoire. De plus, le fait même de réaliser un PLU unique sur l'ensemble du territoire garantit un traitement homogène de cet enjeu. Enfin, le PLUi intègre pour la première fois la politique des déplacements et la politique de l'habitat. Cela renforce encore la cohérence d'intervention publique recherchée au profit de la valorisation du patrimoine naturel et bâti. »





Le diagnostic posait les principaux éléments de constats et les atouts à renforcer, synthétisés dans le schéma ci-après :



2

LES TROIS DIMENSIONS DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE D'ANGERS LOIRE MÉTROPOLE



Les trois dimensions de la transition écologique d'Angers Loire Métropole Pour mettre en œuvre sa transition écologique, Angers Loire Métropole vise trois principaux domaines :

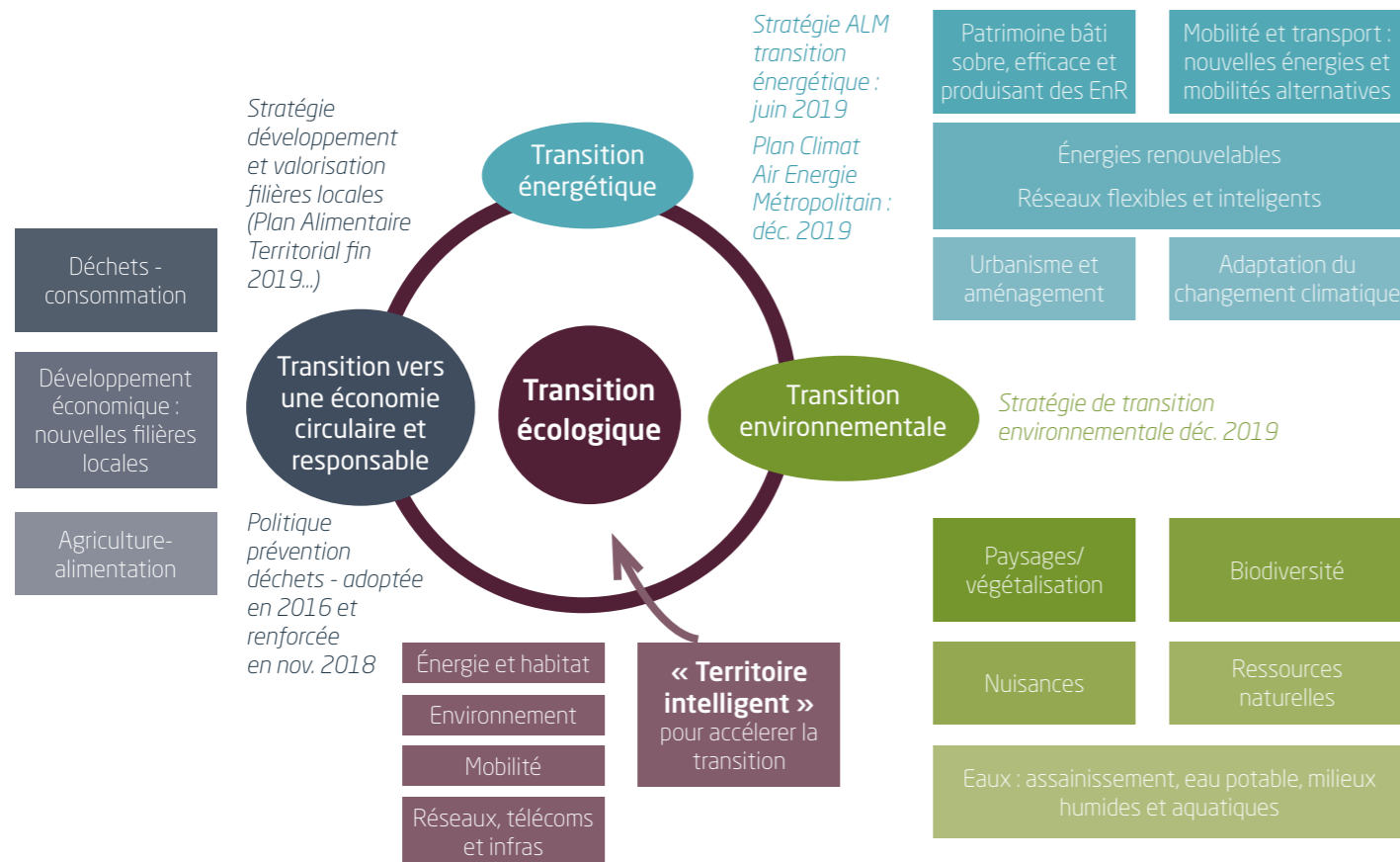
- **la transition énergétique** pour répondre aux enjeux climatiques et énergétiques tels que la sobriété, la réduction des consommations et des émissions de gaz à effet de serre, l'efficacité et la maîtrise de l'énergie, le développement des énergies renouvelables, et l'adaptation au changement climatique ;

- **la transition environnementale** pour répondre aux enjeux de préservation de la biodiversité, de protection des milieux et des ressources, de prévention des nuisances, d'amélioration du cadre de vie ;
- **la transition vers une économie circulaire et responsable**, pour répondre aux enjeux de développement suivant des modes de consommation et de production responsables.

En toile de fonds de ces approches, la démarche de territoire intelligent va constituer un accélérateur de ces transitions en permettant la mise en place d'outils pour une gestion efficiente des ressources et la création de nouveaux services aux usagers plus vertueux.

Au sein de ces 3 axes de transition, on retrouve de grandes thématiques structurantes, présentées dans le schéma suivant :

Une stratégie globale et inclusive agréant de nombreux domaines



2.1 LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

C'est le **passage** d'un système énergétique qui repose essentiellement sur l'utilisation des énergies fossiles, épuisables et émettrices de gaz à effet de serre (que sont le pétrole, le charbon et le gaz), **vers un bouquet énergétique donnant la part belle aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique**. Elle répond ainsi à la **nécessité de lutter contre le réchauffement climatique** et vise à instaurer un modèle énergétique robuste et durable face aux enjeux d'approvisionnement en énergie, à l'évolution des prix, à l'épuisement des ressources et aux impératifs de la protection de l'environnement.

La vulnérabilité des habitants à la hausse du prix des énergies est particulièrement sensible, tout comme celle des entreprises et industries et les collectivités locales. En effet, **les produits pétroliers et le gaz représentent respectivement 43 % et 23 % des consommations du territoire**, tous deux issus d'importations et qui viennent grever fortement la balance énergétique du territoire, qui produit peu d'énergies renouvelables : le taux de couverture énergétique (production locale / besoins) est estimé seulement entre 7 et 9 %.

La transition énergétique est donc une chance :

- De réduire la facture énergétique de la collectivité et accompagner la baisse de celle du territoire et notamment des ménages, obtenir de nouvelles ressources financières avec la production d'énergies renouvelables (installation photovoltaïque, production de biogaz...)
 - De stimuler l'innovation, d'améliorer la compétitivité de nos entreprises, de développer des filières d'avenir capables de conquérir de nouveaux marchés ; de créer des emplois non délocalisables. Au-delà de la perspective de création d'emplois, il faut aussi prendre en compte l'évolution et la mutation à venir des métiers.
 - D'améliorer la qualité de vie dans un environnement moins pollué et plus sain.
- Pour mémoire, les 3 premiers critères d'attractivité d'une région, du point de vue de la qualité de vie, cités par les jeunes cadres et jeunes diplômés lors d'une enquête réalisée en 2011 par l'APEC sont : « un trajet domicile-travail court », « la nature et un cadre préservé », « les conditions climatiques ». Autant d'atouts dont bénéficie Angers Loire Métropole, identifiés dans le projet de territoire.
- De réduire nos émissions de gaz à effet de serre et de contribuer activement à la lutte contre le réchauffement climatique.
 - De mieux assurer notre indépendance et notre souveraineté énergétiques, en préparant l'après-pétrole et en réduisant le coût d'importation qui grèvent lourdement notre balance commerciale.

L'adaptation au changement climatique, souvent négligée faute de vision claire des enjeux et des leviers d'action, est devenue un impératif dans la gestion des territoires et des populations. L'adaptation c'est à la fois prévenir les risques pour les populations, les activités économiques, l'environnement, et préparer le territoire à des évolutions climatiques aux impacts systémiques (sur les ressources en eau, les risques naturels amplifiés, la santé, les productions agricoles, la biodiversité...). Les actions sont variées : changements de pratiques, des plans de gestion de risques, un urbanisme et un aménagement renforçant la résilience du territoire, le développement du végétal et du bio-climatisme... Le changement climatique impactera significativement la quantité et la nature de la production alimentaire.

Angers Loire Métropole fonde sa politique de transition énergétique sur trois démarches structurantes :

- **Un programme d'orientations stratégiques**, véritable document cadre et de mise en cohérence de ses politiques concourant à la transition énergétique et définissant ses ambitions, ses objectifs par domaines (patrimoine public, logements, transports, énergie renouvelables, réseaux, urbanisme et aménagement, adaptation au changement climatique). Ce document a vocation à être révisé et consolidé annuellement.
- **Un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)**, démarche de planification réglementaire, qui a vocation à mobiliser les acteurs économiques, sociaux et environnementaux sur l'aire urbaine angevine. Il est porté par le Pôle métropolitain Loire Angers dans un objectif d'optimisation et



Axes de l'action territoriale pour la transition énergétique et la lutte contre le changement climatique

- Sobriété énergétique, maîtrise des consommations et de la demande en énergie.
- Promotion des énergies renouvelables.
- Priorité à des modes de transports moins émetteurs de gaz à effet de serre et des modes de déplacement doux.
- Prise en compte de l'objectif de réduction d'émissions de gaz à effet de serre dans l'urbanisme, l'agriculture et la construction.
- Limitation de l'étalement urbain, générateur de transport automobile.
- Encouragement à des modes de production moins émetteurs de gaz à effet de serre.
- Prise en compte des impacts atmosphériques dans les choix d'aménagement et d'infrastructures.
- Stratégies d'adaptation aux changements climatiques prévisibles dans les différents domaines impactés (bâtiments, réseaux et infrastructures, santé, gestion de l'eau, tourisme, services d'urgence, etc.).

de valorisation des interactions avec le SCOT. Il comprend un diagnostic territorial, à une échelle macro, une stratégie territoriale qui définit la trajectoire du territoire à moyen et long termes et des actions opérationnelles, issues des contributions des 3 EPCI. Le PCAET sera proposé au Conseil communautaire d'ici fin 2019.

- **La démarche Cit'ergie**, outil d'appui opérationnel d'ALM qui permet d'identifier les actions, programmes, politiques, de les évaluer et de les renforcer sur les aspects énergétique et climatique. Cet outil de management des politiques énergie/climat s'appuie sur une organisation interne, un dispositif d'évaluation annuel et d'amélioration continue, ainsi qu'un plan d'actions. La labellisation est visée pour janvier 2020.

En s'appuyant sur ces démarches structurantes et coordonnées, ainsi que sur les savoir-faire et les actions d'ores et déjà engagées, Angers Loire Métropole est donc engagée dans une formalisation de ses ambitions pour la transition énergétique.

2.2 LA TRANSITION ENVIRONNEMENTALE

La biodiversité est une composante essentielle de la durabilité des écosystèmes, dont dépendent toutes les sociétés humaines. Les biens et services apportés par la biodiversité (aliments, matières premières, substances actives, capacité d'autoépuration...) sont en effet innombrables. De même, le caractère vital des milieux et des ressources qui composent l'environnement du territoire (eau, air, sols...) fait de leur préservation une priorité.

Tout comme la biodiversité, l'eau fait partie du patrimoine commun. Sa protection et le développement de la ressource utilisable relèvent de l'intérêt général. Malgré l'importance des ressources disponibles en Maine-et-Loire, on constate des déséquilibres chroniques entre prélèvements et ressources disponibles. Par ailleurs, l'état de pollution de nombreux cours d'eau et nappes peut empêcher son emploi pour l'alimentation humaine et animale (eaux souterraines et superficielles) et entraîner une dégradation des milieux aquatiques. Tout cela rend nécessaire une meilleure gestion de cette ressource, ce qui implique les acteurs locaux.

Le territoire dispose d'un atout considérable dans le domaine du végétal, mais la préservation de la biodiversité et du patrimoine végétal sont des enjeux constants tant du point de vue de l'équilibre naturel, que de la qualité de vie qui constitue un marqueur fort d'attractivité du territoire ou d'un développement économique territorial respectueux.

Les services rendus par les écosystèmes sont multiples et fondamentaux pour le développement économique. Leur conservation est essentielle pour un développement durable ; elle oblige à des modifications de comportements, ainsi qu'à des choix économiques et politiques forts.

Disposant des compétences dans le domaine de la gestion de l'eau et des milieux naturels, les territoires sont au cœur de la gestion de ces ressources ; ils sont les mieux placés pour mener la réflexion sur l'état des milieux, des pressions, des acteurs de ces pressions, et sur les réponses possibles.

Les inégalités de santé liées à l'environnement se creusent diversement au sein des territoires face aux nuisances engendrées par l'expansion urbaine, les risques industriels et naturels, les nouvelles technologies et la perte de qualité des écosystèmes. Face à des pathologies en augmentation, certaines populations sont plus touchées que d'autres, en raison du cumul avec des inégalités sociales, de revenu, d'emploi et d'accès aux soins.

La protection contre les impacts des différents enjeux environnementaux (hausse de la fréquence et de l'intensité des risques naturels, notamment liés au changement climatique, mais aussi de la présence de plus en plus forte de risques sanitaires liés à l'environnement) et l'égalité des habitants à bénéficier d'un accès à la nature est un objectif constant, dans une exigence de cohésion sociale et territoriale, de compétitivité économique et de justice environnementale.



Axes de l'action territoriale pour préserver la biodiversité et protéger les milieux et les ressources

- Protection de la diversité génétique.
- Préservation de la diversité des habitats écologiques et des paysages
- Lutte contre les pollutions des milieux (eau, air, sols).
- Gestion écologiquement rationnelle des déchets et des eaux usées.
- Gestion rationnelle des ressources naturelles.
- Approche multifonctionnelle des territoires ruraux.
- Méthodes agronomiques et systèmes de production durables.
- Accès pour tous à un environnement de qualité.
- Politique de boisement et de végétalisation
- Lutte contre les nuisances et les atteintes au paysage

Angers Loire Métropole va fonder sa stratégie de transition environnementale sur la base de démarches structurantes existantes ou en cours de formalisation, pour être proposée au Conseil communautaire en décembre 2019.



2.3 LA TRANSITION VERS UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET RESPONSABLE

La pollution des milieux, la surexploitation des ressources naturelles et les atteintes à la biodiversité causées par nos modèles de production actuels ne sont que le pendant d'une consommation de masse où le consommateur n'est pas conscient des impacts de ses choix. S'inscrire dans une logique de développement soutenable demande donc de revoir nos habitudes économiques et d'adopter des modes de consommation et production plus raisonnés, plus respectueux de notre environnement et de nos conditions de vie. Il s'agit de prendre conscience des conséquences de nos choix, ce qui nécessite de s'interroger au quotidien et de chercher à être informé des alternatives lorsqu'elles existent. C'est sur ce constat que le concept d'économie circulaire a officiellement fait son entrée dans la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 18 août 2015.

L'économie circulaire désigne un modèle économique dont l'objectif est de produire des biens et des services de manière durable, en promouvant une consommation responsable, en réduisant le gaspillage de ressources (matières premières, eau, énergie), l'impact environnemental (la production des déchets), tout en augmentant l'efficacité à tous les stades de l'économie de la production des biens. Il s'agit donc de rompre avec le modèle d'une économie linéaire

(extraire, fabriquer, consommer, jeter) déconnectée de ses impacts.

L'innovation est ici le maître mot. De nouveaux modes et logiques de production, de nouveaux biens et services, de nouvelles approches techniques et sociales, prenant en compte les finalités du développement durable sont nécessaires.

Pour contribuer à l'épanouissement de chacun, un système économique durable, une économie verte, se doivent d'orienter le progrès technique et les évolutions sociales qu'ils entraînent en ce sens, et d'assurer une juste distribution des richesses.

La transition vers l'économie circulaire nécessite de progresser dans plusieurs domaines :

- L'approvisionnement durable : prendre en compte les impacts environnementaux et sociaux des ressources utilisées, en particulier ceux associés à leur extraction et exploitation.
- L'éco-conception : prendre en compte des impacts environnementaux sur l'ensemble du cycle de vie d'un produit et les intégrer dès sa conception.
- L'écologie industrielle et territoriale : mettre en synergie et mutualiser entre plusieurs acteurs économiques les flux de matières, d'énergie, d'eau, les infrastructures, les biens ou encore les services afin d'optimiser l'utilisation des ressources sur un territoire.

- L'économie de la fonctionnalité : privilégier l'usage à la possession, vendre un service plutôt qu'un bien.
- La consommation responsable : prendre en compte les impacts environnementaux et sociaux à toutes les étapes du cycle de vie du produit dans les choix d'achat, que l'acheteur soit public ou privé.
- L'allongement de la durée d'usage des produits par le recours à la réparation, à la vente ou à l'achat d'occasion, par le don, dans le cadre du réemploi et de la réutilisation.
- L'amélioration de la prévention, de la gestion et du recyclage des déchets, y compris en réinjectant et réutilisant les matières issues des déchets dans le cycle économique.



Axes de l'action territoriale pour engager une dynamique de développement selon des modes de production et de consommation responsables

- Organisation territoriale rationnelle des espaces de production, de distribution et des flux induits.
- Actions favorisant le recours à l'emploi local.
- Promotion des systèmes productifs locaux et de l'écologie industrielle.
- Promotion de l'économie solidaire.
- Diversification des producteurs et des activités.
- Incitation à l'adoption de systèmes de management environnemental.
- Développement de la responsabilité environnementale et sociale des organisations.
- Recours aux écolabels et à la certification environnementale.
- Éco-responsabilité des services publics.
- Développement d'une politique d'achats responsables.
- Adéquation entre ressources humaines locales et activités.
- Actions visant la modification des comportements de consommation (pédagogie, information...).
- Organisation des transports d'usagers, de personnels et de marchandises.
- Réduction des déchets à la source.
- Gestion raisonnée des ressources naturelles « marchandes ».

Angers Loire Métropole fonde sa politique de transition vers une économie circulaire et responsable sur deux démarches structurantes :

- **La stratégie de prévention des déchets et d'économie circulaire** qui a fait l'objet d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) lui-même étayé par un Contrat d'Objectifs Déchets et Economie Circulaire (CODEC) pour la période 2016-2020, adopté en novembre 2018, qui a la particularité de renforcer le volet économie circulaire et la mobilisation des entreprises. Avec un programme d'actions de 3 ans (2019-2021) de 30 actions, co-piloté avec ALDEV (Agence Loire Développement), et en partenariat avec les 3 chambres consulaires (CCI, CMA, CA), ses priorités sont : le développement de nouvelles filières de réemploi et/ou de valorisation matière, la lutte contre les gaspillages (alimentaire, réemploi/réparation, consommation

zéro déchet...), le compostage des biodéchets et le broyage des végétaux, la mobilisation des entreprises (sur l'éco-conception, l'économie de la fonctionnalité, l'écologie industrielle et territoriale), à la sensibilisation du grand public et à la transversalité avec les autres politiques publiques.

- **Le Projet alimentaire territorial :** il vise à mettre en place des filières alimentaires viables en mettant en synergie des actions/initiatives locales, enrichir et promouvoir l'économie agricole locale en respectant un modèle économique viable notamment pour les producteurs, augmenter la consommation des produits issus du territoire pour les habitants, sensibiliser et rendre plus accessible à tous une alimentation saine et de qualité. La feuille de route sera proposée d'ici fin 2019.

Angers Loire Métropole va consolider cet axe de transition en s'appuyant sur ces deux démarches aux approches systémiques et les renforcer sur d'autres domaines comme le tourisme durable, les filières économiques locales durables, pour une proposition au Conseil communautaire courant 2020.

2.4 UN TERRITOIRE " INTELLIGENT " » POUR ACCÉLÉRER LES TRANSITIONS

La démarche d'ores et déjà engagée pour un « territoire intelligent » constitue un accélérateur de ces transitions pour faciliter le développement de nouveaux services et de nouveaux usages plus économes. Ce projet permettra au territoire et à ses habitants d'utiliser le numérique pour améliorer la qualité des services urbains et en réduire les coûts. **Un territoire peut être qualifié d'intelligent quand les investissements produisent un niveau de qualité de vie élevé, et permettent une gestion avisée des ressources naturelles, au moyen d'une gouvernance participative et d'une utilisation efficiente des technologies.** Finalement, le territoire intelligent doit permettre la mise en œuvre d'infrastructures communicantes (eau, bâtiments, déchets, déplacements, etc.), durables, adaptables, plus efficaces et vertueuses.

Le programme élaboré doit permettre la structuration d'un territoire intelligent construit autour de 3 objectifs:

- Économiser nos consommations et nos ressources pour accélérer la transition écologique de notre territoire pour qu'il soit plus durable, responsable et respectueux de l'environnement.
- Améliorer et proposer de nouveaux services aux habitants, et rendre l'action publique plus efficace, plus opérationnelle auprès de nos concitoyens.

- Optimiser la gestion du service public et ses coûts de fonctionnement : générer des économies pour la collectivité par la modernisation de nos moyens d'actions avec des process plus économes.

Les maires de la communauté urbaine ont validé les objectifs suivants :

- Accélérer la transition énergétique et la réduction des consommations d'énergie.
- Améliorer les services aux habitants du territoire.
- Optimiser les investissements et la gestion du service public.
- Contribuer au rayonnement et au développement du territoire.

Les conditions du développement du territoire intelligent au service des habitants et du développement économique de l'agglomération seront mises en place selon trois modes d'action, dans une optique de subsidiarité et progressivité :

- Construire un socle d'infrastructures et de services sur quatre thématiques : l'environnement, l'énergie et l'habitat, la mobilité, la sécurité et la prévention.
- Développer les usages intelligents à destination des usagers (citoyens, entreprises, associations) sur les thématiques socles et les thématiques suivantes : relation usagers, éducation, santé, et autres services aux usagers.
- Encourager les initiatives des acteurs du territoire.

Ce programme sera mis en œuvre suite à l'attribution d'un marché global de performance dans le cadre d'un dialogue compétitif engagé début 2019.



3

LES CONDITIONS DE RÉUSSITE DE LA DÉMARCHE DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE



Ces transitions s'appuient sur de nouveaux modes de gouvernance et de mobilisation qui témoignent de sa capacité à faire appel aux forces vives du territoire, à renforcer la coopération au sein de l'intercommunalité, à appliquer un cadre cohérent et incitateur au sein de l'administration. Une véritable stratégie de coopération, de communication et de mobilisation pourra être mise en œuvre, en s'appuyant sur des dispositifs existants et en développant de nouveaux processus de participation et de communication.

Une stratégie de coopération multi-niveaux (locale, régionale, nationale, européenne) et à destination de tous les acteurs travaillant sur ces thématiques doit être définie.

- La réponse à des appels à projets européens permettra par exemple de participer à des échanges avec d'autres collectivités européennes et d'enrichir les démarches de projets. Une meilleure représentation et participation dans les instances européennes, par exemple à travers Eurocities dont Angers Loire Métropole est membre est à consolider.
- Des échanges et une coopération sont nécessaires avec les institutions nationales et régionales. Par exemple des échanges avec la Région Pays de la Loire et ses organismes associés s'organisent pour permettre de soutenir les projets d'Angers Loire Métropole. C'est également la coopération entre acteurs qui est incitée dans le cadre des nouveaux Contrats de Transition Ecologique (CTE) du ministère de la Transition écologique et solidaire, démarche qui sera prochainement étudié pour le territoire.

- La coopération locale doit s'inscrire dans une continuité des accords de partenariat formalisés mais qui seront renforcés sur des objectifs communs de transition écologique, dans des cadres de co-construction, de dialogue et de collaboration renouvelés, avec : le Département, les syndicats (ex : Siémi, syndicats de prévention des inondations...), les intercommunalités voisines (au sein du Pôle métropolitain), les chambres consulaires, etc.
- Avec les communes membres, Angers Loire Métropole souhaite mettre en place des actions de coopération renforcée, dans une approche solidaire et efficace. Angers Loire Métropole s'implique en tant qu'animateur et moteur des transitions du territoire. Elle accompagne les communes ou incite au partage de retour d'expérience, et encourage la mise en place d'actions mutualisées. Les rencontres collectives vont se développer sur de nombreux domaines de la mobilité (vélo), de l'urbanisme (PLUi...), de l'énergie, etc. et des outils mutualisés vont se développer (conseil en énergie partagé, cadastre solaire, développement de projets d'énergies renouvelables, services de prévention des déchets...)

La mobilisation de l'ensemble des parties prenantes constitue l'un des piliers de la transition écologique. Organiser la participation de parties prenantes autour d'un projet, d'une action ou d'une politique répond à des objectifs de démocratie (rapprocher les politiques publiques de ceux qui les vivent) et d'efficacité (construire une action publique plus adaptée). La clé de la gouvernance de demain ce n'est plus le principe de répartition des compétences entre niveaux mais au

contraire celui de coopération entre niveaux. La démarche «participative» a pour finalité d'offrir un espace d'expression des intérêts parfois divergents des acteurs, de faciliter les points de rencontre entre ces différents intérêts, d'améliorer le projet ou de faire émerger de nouvelles propositions qui pourront être prises en compte lors de l'élaboration du projet. Chaque projet a son propre cycle de vie et les formes d'association des publics sont variées : depuis l'information, en passant par la consultation, la concertation ou la codécision. Ces formes dépendent de l'intensité de la mobilisation souhaitée, de sa pertinence, sa faisabilité.

La culture angevine de la participation citoyenne s'exprime à travers son Conseil de développement dynamique, de nombreux dispositifs comme les conseils des citoyens de quartiers, les concertations dans le cadre des opérations de renouvellement urbain, et de nombreuses formes de participation citoyennes mises en œuvre par les communes d'Angers Loire Métropole, le budget participatif « Ecrivons Angers » étant l'une des plus emblématiques en raison de son succès et du degré de liberté proposé.

L'information et la sensibilisation seront développées de façon à donner du sens aux actions citoyennes, une légitimité en résonance avec les actions portées par la collectivité. La collectivité doit être clairement identifiée de l'extérieur comme de l'intérieur comme étant une collectivité engagée, novatrice dans les secteurs de l'énergie, de l'environnement, du climat... Les modèles de comportement écoresponsables et solidaires seront ainsi valorisés et le changement des pratiques encouragé.

Aussi, une stratégie de mobilisation sur la transition écologique sera élaborée, afin d'assurer une mobilisation à tous les niveaux, régulière et pérenne, avec notamment une démarche annuelle en trois phases successives:

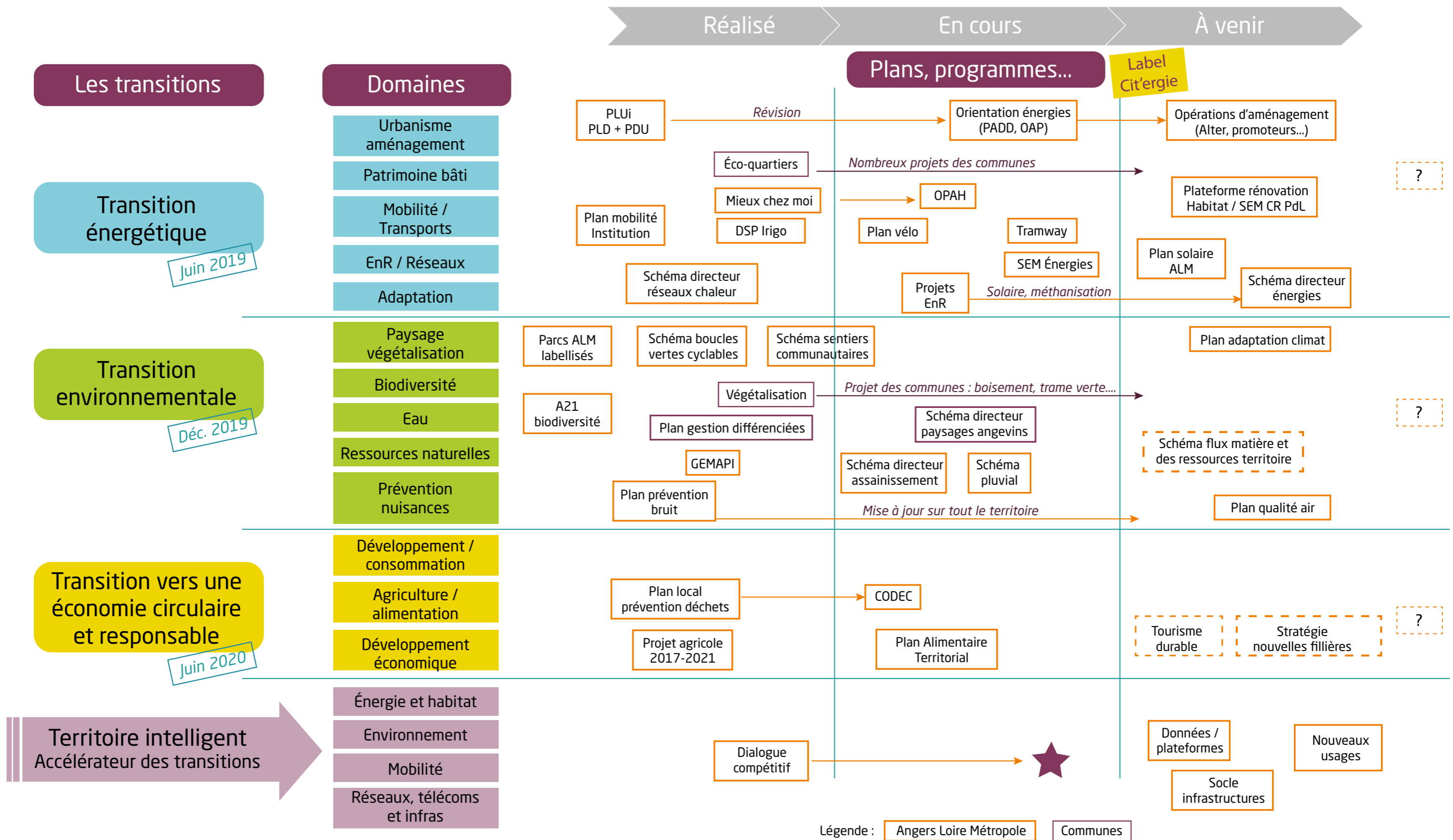
- Une revue de projets institutionnelle annuelle, qui permettra d'assurer un suivi et un bilan des démarches de transitions écologiques engagées (politiques, programmes, plan, actions structurantes) et la programmation à venir. Cette revue sera préparée au niveau des directions et partagée avec l'exécutif dans le cadre d'un comité de pilotage de la transition écologique qui se réunira 3 fois / an dont l'une sera animée par le Président d'Angers Loire Métropole, avant restitution devant le Conseil communautaire.
- Un temps fort de partage de cette revue de projet avec les communes membres qui seront également amenées à présenter leurs besoins, leurs actions. Ce temps d'échanges (retour d'expérience) et de concertation permettra d'améliorer la mise en cohérence des efforts et d'encourager la mutualisation.

- Un temps fort citoyen dont le format doit permettre d'informer les habitants pour une meilleure appropriation des enjeux, de l'intérêt et du sens des actions programmées. Ce temps fort qui permettra, outre une meilleure visibilité, le débat sur les démarches engagées et à venir, pourra s'accompagner de manifestations variées (conférences, expos...) mettant en avant des actions exemplaires conduites sur le territoire par la société civile.

Ces éléments clés permettront d'établir une nouvelle forme de gouvernance sur les enjeux de transition écologique qui constituent l'une des principales préoccupations des citoyens, des acteurs institutionnels et privés.

Une structure transversale opérationnelle sera organisée pour proposer et mettre en œuvre l'ensemble des tâches nécessaires à la réussite de la démarche.

CARTOGRAPHIE DES POLITIQUES DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE D'ANGERS LOIRE MÉTROPOLE





angers Loire
métropole

communauté urbaine

ANGERS LOIRE MÉTROPOLE
83 rue du Mail
BP 80011
49020 ANGERS Cedex 02